

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 22 novembre 2022

### Signature de la convention – cadre « Petites villes de demain » à Créon

**Fabienne BUCCIO**, préfète de la Gironde, représentée par **Aurore LE BONNEC**, secrétaire Générale de la préfecture de la Gironde, **Pierre GACHET**, maire de Créon et **Alain ZABULON**, président de la Communauté de Communes du Créonnais, ont signé la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) « Petites villes de demain », ce mardi 22 novembre 2022, en présence du conseil départemental de la Gironde, du pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers, de Gironde Habitat et de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Cette signature est l'aboutissement d'une démarche partenariale menée par la commune et l'État dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Ce dernier constitue un formidable accélérateur des transitions territoriales, notamment en termes d'écologie et de résilience. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants ayant des fonctions de centralité en aidant les collectivités signataires à concrétiser leurs projets jusqu'en 2026.

Ce programme, qui bénéficie de la mobilisation de plusieurs partenaires financeurs (Banque des Territoires, ANAH, CEREMA, ADEME...) permet d'apporter une réponse sur-mesure, en reconnaissant les enjeux propres à chaque territoire. L'État prend en charge un poste de chef de projet à hauteur de 75 %, accompagne et facilite la mise en œuvre des mesures pour revitaliser les « petites centralités ».

La convention d'opération de revitalisation signée aujourd'hui formalise une stratégie d'attractivité portée par la commune de Créon en lien avec la Communauté de Communes du Créonnais pour une durée de dix ans avec une évaluation prévue à la fin du mandat.

L'ambition des élus est de maintenir l'attractivité en maîtrisant son urbanisation et en confortant ses services et ses équipements. L'objectif est de permettre l'accueil de nouvelles populations tout en préservant un cadre de vie agréable.

16 communes ont été sélectionnées en Gironde pour bénéficier du programme « Petites Villes de Demain ». La commune de Créon et la Communauté de Communes du Créonnais sont les premières à signer leur convention-cadre cette année en Gironde.